



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

SNPDOS - Syndicat National des Personnels de Direction des Organismes Sociaux

SECTION  
PRATICIENS  
CONSEILS

## Plate-forme revendicative du Snpdos-CFDT Négociation classification PC

Le 9 avril 2024,

La négociation classification PC s'ouvre aujourd'hui à l'Ucanss. Le Snpdos-CFDT porte les revendications suivantes pour une meilleure rémunération de nos emplois et de meilleures conditions d'exercice.

### Attirer, recruter, fidéliser les praticiens conseils

- **Relèvement du coefficient d'entrée (630 points)**
- **et un rattrapage en termes de points** pour compenser le décrochage salarial avec les praticiens hospitaliers : **48 points pour l'ensemble des PC en poste !**
- Bénéficiaire d'un mécanisme type GIPA à l'instar de la fonction publique pour une compensation automatique de l'inflation
- Entraide applicable aux PC en ARS
- Elargissement du périmètre de la prime d'entraide aux fonctions régionalisées (CCX, AOS, GRC, RCT, ...)
- Possibilité de transformer les points d'entraide en jours de récupération
- Part des PC attributaires de mesures individuelles par établissement ou Agence : 35 % (au lieu de 25 % actuellement)
- Prime de fidélisation dans les échelons sous dotés\* en ressources médicales 25 points par mois jusqu'à amélioration de l'effectif

\* Définition de la zone sous dotée : si effectif PC (médecin chef exclu) est en deçà de 33 % de la cible du personnel médical : points pérennes à la prise de poste (mobilisation du volant des 150 points d'expérience) + éligibilité aux dispositions relatives à la mobilité (même si premier poste). Assorti d'un engagement de **rester 5 ans** sauf projet de réinstallation professionnel ou obligation familiale (suivre conjoint/ conjointe).

Prévoir un dispositif similaire pour attirer les ISM dans les zones sous denses.

- Afficher dans la Securecrute les vacances de poste en zone sous-dotée (mentionnée comme telle avec les dispositions conventionnelles accompagnant la prise de poste).
- Faciliter la mobilité en offrant le télétravail (a minima 1 j) et la double résidence sur une période élargie et en tenant compte de la problématique de la vie chère dans les grandes métropoles (Cf. prix du loyer)

De la transparence dans l'attribution des mesures salariales

## **Offrir de vrais parcours pour les pharmaciens conseils et les chirurgiens-dentistes conseils**

- Possibilité d'accéder aux postes en DRSM de PCRA (niveau C), PCR (niveau D ) avec une évolution du code de la sécurité sociale

Et exiger un minimum d'expérience de 5 ans dans la fonction de PC niveau A avant d'accéder aux fonctions de niveau B.

## **Revaloriser les fonctions du haut encadrement PC et leurs garantir des jours de repos**

Distinguer les deux niveaux C : MCRE et MCRA. Et revaloriser la fonction de MCRA.

Rapprocher le niveau de rémunération des MCR de celui des directeurs de caisse. Prévoir 3 catégories de DRSM en fonction de la taille de l'effectif : les DOM, les moyennes et grandes régions.

Décorrélérer la prime des jours de repos pour les cadres dirigeants. 15 jours de RTT garantis

## **Permettre un exercice mixte (soin, prévention, recherche) à tous les PC**

Quelle que soit la date d'entrée dans l'institution.

- En élargissant aux chirurgiens-dentistes conseils et pharmaciens conseils ces dispositions conventionnelles

## **Le Snpdos-CFDT au plus près des praticiens conseils**



**Rejoignez le Snpdos-CFDT ;**  
**Un syndicat au plus proche des préoccupations des PC**

Syndicat National des Personnels de Direction des Organismes Sociaux **CFDT**

Bureau 51.N0-06 – 47/49 avenue Simon Bolivar – 75019 PARIS

01 56 41 51 63 - [syndicat@snpdos-cfdt.fr](mailto:syndicat@snpdos-cfdt.fr) - [www.snpdos-cfdt.fr](http://www.snpdos-cfdt.fr)